

RENCONTRES 2020

DE LA VITICULTURE DURABLE

CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

En 2008, le Grenelle de l'Environnement lance un dispositif ambitieux pour doter l'agriculture d'un système de valorisation et de reconnaissance environnementale : la « Certification Environnementale des Exploitations », comprenant 3 niveaux graduels. Les exploitations validant l'ensemble du processus **jusqu'au niveau 3** ont droit à la mention valorisante **d'exploitation de « Haute Valeur Environnementale »**.

Cette certification repose sur :

- ▶ l'intégration et le développement de la biodiversité dans la conduite de l'exploitation
- ▶ la limitation des intrants (phyto, engrais, énergie,...)

Elle vise à promouvoir une agriculture à la fois autonome et à faible impact pour les sols, l'eau, l'air.



LES ÉTAPES

Étape 1

Se former à la HVE et **valider le niveau 1** de la Certification

Étape 2

Se positionner dans la démarche en choisissant sa **stratégie** :

- ▶ **individuelle** : la certification repose sur l'exploitant (autonomie)
- ▶ **collective** : 1 structure porteuse (avec système de contrôle interne) et des exploitants engagés qui s'assurent de leur conformité

Étape 3

Sélectionner son approche HVE :

- VOIE A** (approche thématique) :
4 indicateurs de performance à valider
- Protection de la biodiversité
 - Stratégie phytosanitaire
 - Gestion de la fertilisation
 - Gestion de la ressource en eau

VOIE B (approche globale) :

- 2 points à valider
- Poids des IAE supérieur ou égal à 10% de la Surface Agricole Utile
 - Poids des intrants dans le Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 30%

Étape 4

Se rapprocher d'un **partenaire technique** pour être accompagné ou contacter directement un **auditeur externe**.

Exemple de la démarche collective Côtes de Provence

L'ODG s'est engagé dès 2019 à porter une démarche collective.

OBJECTIF :

60% du vignoble de l'appellation certifié « AB » et/ou « HVE » d'ici à 2024 et 100% d'ici à 2030.

CÔTES DE PROVENCE
SYNDICAT DES VINS

AVANTAGES des démarches collectives

▶ **Simplifier**

- Réduire le nombre de contrôles
- Réduire le nombre d'interlocuteurs
- Maîtrise totale de la certification

▶ **Mutualiser**

- Concentrer l'information sur les pratiques au sein d'un organisme avec une base de données
- Réduire les coûts (économie d'échelle)

▶ **Communiquer**

- Valoriser ses pratiques
- Pouvoir communiquer avec un argumentaire pro, chiffré et collectif

Organismes auditeurs

- ▶ AFNOR CERTIFICATION
- ▶ OCACIA
- ▶ QUALISUD
- ▶ TERRAE BIOTEK
- ▶ BUREAU VERITAS CERTIFICATION
- ▶ SGS-ICS
- ▶ CERTIS CONTRÔLE UNION INSPECTION FRANCE
- ▶ CERTIPAQ
- ▶ ECOCERT
- ▶ CERTISUD
- ▶ SOCOFRET

PÔLE HVE

☎ 04 94 99 74 13

@ hve@var.chambagri.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR